

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 02094

Numéro SIREN : 420 606 188

Nom ou dénomination : TPF INGENIERIE

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2018 sous le numéro de dépôt 56538

TPF INGENIERIE SAS

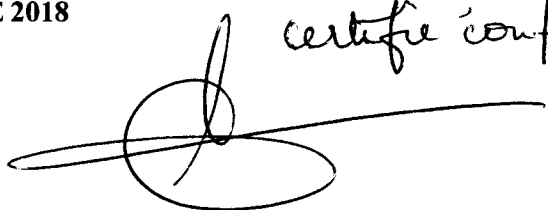
**Société par actions simplifiée au capital de
3 034 000 euros**

Siège social : 2 Quai d'Arenc – le Balthazar – 13002 MARSEILLE

420 606 188 RCS Marseille

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 NOVEMBRE 2018**

certifié conforme



L'an deux mille dix-huit,
et le vingt-huit novembre à 16 heures 30,

La société TPF S.A., société anonyme de droit belge, ayant son siège social – Avenue de Haveskerckelaan – 46 – 11 90 BRUXELLES (Belgique), représentée par Monsieur Thomas SPITAEELS en sa qualité de Président du Comité Exécutif,

Associé unique de la société TPF INGENIERIE, société par actions simplifiée au capital de 3 034 000 euros, ayant son siège social au 2 Quai d'Arenc le Balthazar 13002 Marseille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le n° 420 606 188 (la « Société »),

A pris, au siège social, les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du Président,
- Démission du Directeur Général,
- Questions Diverses,
- Pouvoir en vue des formalités.

Monsieur Jean-François BOURRIN, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent et excusé.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de nommer, conformément aux statuts de la société, à cette même date à la fonction de Président :

-Monsieur William MEYNARD, né le 18/06/1977 à Orange (France) et demeurant 1164 Route du Thor, Les Valayans 84 210 PERNES LES FONTAINES, en qualité de Président,

B

- Cette nomination prend effet au jour de la présente décision, pour une durée indéterminée.

Monsieur William MEYNARD déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'aucune interdiction ou incompatibilité ne s'oppose à celles-ci.

L'Associé unique confirme que Monsieur William MEYNARD ne percevra aucune rémunération en contrepartie du mandat qui lui est ainsi confié et indique qu'il bénéficie antérieurement à sa nomination d'un contrat de travail qui continuera à produire ses pleins effets.

Ce mandat pourra être révoqué à tout moment par décision de l'associé unique.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, prend acte de la démission de Frédéric LASSALE en sa qualité de Directeur Général à effet du 28 novembre 2018.

L'associé unique acte le non remplacement de Frédéric LASSALE et indique qu'ultérieurement d'autres nominations pourront être décidées conformément aux statuts de TPF INGENIERIE SAS.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique



TPF S.A., Associé unique
Représentée par Monsieur Thomas SPITAEELS